

Le monde de la Culture et Internet tentent la réconciliation... en s'opposant

Véritable sujet de polémique en 2008, la loi autrefois appelée **Hadopi** continue de susciter les oppositions. Le colloque sur le piratage organisé vendredi à l'**Assemblée nationale** en est l'image.

Avant même les débats (auxquels étaient présents les représentants des ayants-droits mais aussi des chercheurs, des professionnels ainsi que la presse) des acteurs du monde de l'Internet ont marqué leur **franche opposition**. **Xavier Niel, fondateur et principal actionnaire de Free** tire le premier : « *j'ai eu la surprise de me retrouver comme orateur alors... que je n'ai jamais été invité* ».

Bien que Xavier Niel ne figure **pas sur le programme du colloque**, l'information relevée par le Figaro.fr montre que l'opposition reste de mise. Motif officieux, **Free** n'aurait pas souhaité faire de la figuration dans cette réunion, où elle n'avait pas la liberté de défendre son point de vue. De son côté, **l'UFC Que Choisir** a annoncé ne pas vouloir « *servir de caution à ce colloque, où l'on nous demande seulement d'adhérer. Nous n'avons pas vocation à donner une crédibilité à un colloque qui en manque manifestement* ». Deux positions qui marquent bien l'**écart face aux parlementaires**.

Pourtant l'ambition de la réunion « Monde culturel et Internet, vers une réconciliation ? » était d'**éclairer les députés** sur le sujet des droits d'auteurs et du piratage. Mais les opposants à la **riposte graduée** ont pu s'exprimer.

Patrick Bloche, député de Paris et co-président de groupe d'études sur Internet et les technologies de l'information, affirme: « *tout comme la loi DADVSI, la riposte graduée est un pari perdu d'avance. Il s'agit d'une logique d'opposition entre internautes et opérateurs. Les problèmes sont moins juridiques que d'ordre commerciaux* ».

Le socialiste poursuit, *la riposte va faire naître de nombreux contentieux. Pensez aux fausses IP, aux réseaux WiFi non-sécurisés* ». Un orateur du colloque ajoutant même : « *Si on s'oppose à un moyen de télécharger illégalement. Un autre prendra sa place, voilà tout* ».

Alors que le texte de loi Création et Internet (qui instaure notamment la coupure de l'abonnement en cas de piratage répété) doit être débattue à l'Assemblée dans les semaines à venir, **Patrice Geoffron**, professeur d'Economie à Paris-Dauphine défend le projet. « *Le piratage n'est pas neutre économiquement même si je ne peux pas le considérer comme un vol de masse. Cela dit, en réduisant le débit du robinet des téléchargements illégaux (établi à **95% de la musique** téléchargée en 2008 selon l'IFPI, ndr) des innovations et de nouvelles plateformes légales vont naître* ».

La question du modèle gratuit se pose. Thèse que réfute Yacast, expliquant que la **gratuité n'est qu'une fuite en avant** et qu'elle n'est pas viable. Alors que **Nicolas Sarkozy** s'est clairement exprimé en faveur de la loi Création et Internet lors de ses vœux aux acteurs de l'industrie culturelle, ce colloque a eu le mérite de montrer que l'on peut s'opposer... en tentant de se réconcilier.